INSTRUCTIONS

SUR

LES FAUX ASSIGNATS

DE 250 ET 125 LIVRES.

ÉGALITÉ, LIBERTÉ, FRATERNITÉ OU LA MORT.

Vive la République, une et indivisible.



LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DES ASSIGNATS,

A SES CONCITOYENS.

RÉPUBLICAINS, les conquêtes rapides des Armées de la République dans le pays de Liége, dans l'Allemagne et la Belgique, ont fourni les preuves évidentes de ce que je vous annonçais dans mes dernières instructions, que ces contrées étoient comme autant d'entrepôts destinés à vomir, sur le territoire de la République, les faux assignats qui s'y fabriquoient ou qui y étoient apportés de l'Angleterre.

Par les saisies nombreuses qui y ont été faites de ces faux papiers, j'ai découvert les

essais criminels de deux contrefaçons des assignats de 250 livres et de 125 livres.

Après les instructions générales que je vous ai dernièrement présentées, et dans lesquelles j'ai tâché de vous donner les moyens les plus sûrs de distinguer les faux assignats des véritables, je pourrois me dispenser de publier les procès-verbaux des signes caractéristiques de ces contrefaçons.

Les faussaires n'ont pas été plus adroits dans ces dernières et criminelles tentatives que dans les précédentes; les mêmes imperfections fourmillent dans ces productions scandaleuses, et les signes de reconnoissances que je vous ai déjà indiqués, suffiroient à ceux d'entre-vous, qui ont lu un peu attentivement mes dernières instructions, pour se garantir des nouveaux pièges tendus à leur bonne foi.

Mais, lorsque les ennemis de la République, trop foibles pour lui faire la guerre par la force des armes, continuent d'employer les moyens les plus perfides pour introduire sur son territoire une fausse monnoie; que des émissaires, chargés de la répandre, s'en servent pour corrompre ou ruiner les habitans de la campagne, pour discréditer le papier national, et porter les marchandises à un prix excessif; il est de mon devoir, en dévoilant toutes ces perfidies à mes Concitoyens, de rappeler leur attention sur ces manœuvres toujours renaissantes, et de multiplier en même-temps les moyens qui peuvent les en préserver.

En conséquence, sans entrer dans les dé-

tails fastidieux des differences innombrables qui existent dans ces nouvelles contre-façons, et les véritables assignats qu'elles ont eu pour objet, je vais m'attacher à vous faire connoître les plus essentielles; elles seront pour vous autant de signes de reconnoissances infaillibles pour distinguer cette fausse monoie, et elles vous convaincront de l'impuissance où sont les ennemis de la fortune publique, d'atteindre jamais la perfection donnée au papier national..

PROCÈS-VERBAL

De l'Assignat de 250 livres.

Création du 7 Vendémiaire, an 2.

Le papier employé à cette contrefaçon, est mol au toucher; il a beaucoup moins de corps que celui des véritables assignats; et le foulage occasionné par l'impression des caractères, est bien moins apparent dans les faux assignats que dans les bons.

Les sombres tracés dans la pâte du papier et placés dans les interlignes des caractères, sont séparés, dans les bons assignats, de la vignette qui les entoure, par des distances égales aux deux extrémités; dans les faux, ces sombres son beaucoup plus près de cette vignette sur la gauche que sur la droite, et

le dessin de la vignette des faux n'est pas le même que dans les bons.

Il s'en faut de beaucoup que la teinte de la bordure de ces faux assignats soit aussi noire que celle des bons, ensorte que les caractères des mots qui composent les légendes supérieure et inférieure, offrent à l'œil une teinte morne dans les faux, au lieu que dans les bons, ces mêmes mots tranchent parfaitement à la vue.

Les lettres dont ces légendes sont composées étant plus massives dans les faux assignats que dans les bons, les caractères employés aux légendes de ces derniers, paroissent plus élevés.

Cette remarque est plus applicable aux deux premières lignes des faux assignats, dont les caractères présentent à la vue moins d'élévation que dans les bons; dans les mots *République Française*, la tête des lettres R. P. B, est aplatie dans les faux assignats; dans les bons, au contraire, elle est très-arrondie.

Les U du mot République, bien arrondis à leur base dans les bons assignats, ne le sont pas dans les faux, et présentent dans cette partie des espèces d'angles aux deux côtés.

Le Ç du mot *Française*, plus large et moins élevé que celui des bons assignats, est formé de déliés très-grossiers à sa sommité et à sa base.

Le même défaut se fait sentir dans l'S du même mot, et dans les mêmes parties.

En général, les pleins et les déliés de ces mots, sont beaucoup plus épais dans les faux assignats que dans les bons.

Dans la seconde ligne, le point posé pour l'i du mot assignat, est rond dans le faux, et carré dans le bon ; ce qui fait paroître le premier beaucoup plus gros.

La tête des trois e des mots *Deux cents cinquante*, est allongée dans les faux assignats, se termine par un angle très-aigu et penche vers la droite ; dans les bons, la tête de ces mêmes lettres, bien arrondie, est terminée par un plein qui tombe perpendiculairement sur la ligne horizontale qui termine la tête de ces lettres.

Les C des mots *Cent cinquante*, commencent dans les faux par un bouton ; et dans les bons par un plein carré et coupé très-net.

Les caractères italiques qui composent les deux lignes suivantes, sont plus maigres dans les faux que dans les bons.

Cette maigreur se fait également sentir dans les lettres qui composent le mot série ; et la différence qui existe entre l'*r* de ce mot dans les faux assignats, et la lettre du même mot, dans les bons, est frappante : dans les faux l'*r* se termine par un bouton formé à l'extrémité du délié ; dans les bons, cette partie de la lettre commence par un délié qui, s'augmentant par gradation, finit par un plein bien marqué.

Le timbre sec de ces faux assignats est aussi mal imité qu'il est foiblement frappé. Il s'en faut de beaucoup que les brisures qu'on a tenté d'imiter aient le relief que présentent celles du bon assignat ; et ce défaut, ainsi que je l'ai déjà observé, est le signe le plus visible de la contrefaçon.

Cette observation est si facile à saisir, que je ne crois pas devoir entrer dans un plus grand détail à cet égard.

PROCES-VERBAL

Des signes distinctifs de falsification
De l'ASSIGNAT de 125 livres.
Création du 7 Vendémiaire, an 2.

LE papier sur lequel est imprimé cet assignat, est d'une teinte grisâtre et sale, au lieu que celui des assignats nationaux est d'un blanc très-net.

Le filigrane est assez sensible dans ces faux assignats, mais le réseau qu'il représnte est bien moins régulier que dans les bons; la vignette, en forme de lacs qui l'environne, est à peine marquée dans les faux, tandis que dans les bons elle est très-prononcée et du dessin le plus agréable, ainsi que le faisceau d'armes que surmonte le bonnet de la liberté : dans les faux, ce symbole de l'union et de la force est beaucoup moins large; le lien du faisceau d'armes, et le bonnet de la liberté ne peuvent s'y distinguer.

Dans les bons assignats, tous les caractères portent exactement sur les sombres destinés à les recevoir, principalement les mots *République Française*, et ces sombres sont proportionnés à la hauteur des mots : dans les faux, au contraire, les sombres ménagés dans

le filigrane du papier ne sont pas de moitié aussi hauts que les lettres des mots *République Française*, et à peine indiqués.

Les chiffres 125 ont le même défaut.

La teinte de la bordure est d'un noir cendré dans les faux assignats, et dans les bons d'un noir très-vif.

Dans cette bordure, les chiffres 125 livres sont empâtés dans les faux assignats, et très-nets dans les bons.

Les lettres qui composent les mots de la légende supérieure; *la loi punit de mort le contrefacteur*, sont beaucoup plus larges dans les faux que dans les bons, et principalement les N, les K, les E et les C.

Il en est de même dans la légende inférieure, *la loi récompense le dénonciateur*, où l'S du mot récompense, très-mal formée, touche presque l'E, tandis que dans les bons ces deux lettres sont bien espacées.

Les légendes latérales portant les mots, *liberté*, *égalité*, *unité*, *indivisibilité*, sont à peine lisibles dans les faux; dans les bons elles son très-distinctes et tranchent vivement sur le fond noir sur lequel elles sont imprimées.

Dans les mots, *République Française*, de la première ligne, la tête de tous les e des faux asignats, se termine par un bec allongé, et le délié qui termine ces lettres est très-grossier; dans le bon, au contraire, la tête de ces lettres finit par un plein perpendiculaire et bien coupé, et l'extrémité par un délié très-délicat.

Les rondeurs, les déliés et les pleins des lettres p, u, b, q, du mot *République*, sont

bien ménagés et sentis dans les bons assignats; dans les faux, les gradations ne sont point observées dans les mêmes lettres, non plus que dans l'r, dans les a et dans l'n du mot *Française ;* l'S, sur-tout, de ce mot est remarquable par sa difformité, sa dissonance avec les autres lettres et le plein matériel par lequel la tête est terminée.

Le délié qui termine les e de ces deux mots, est très matériel, et rejoint presque la tête de la lettre ; dans les bons, ce même délié est formé légèrement, et son extrémité est très-éloignée de la tête de la lettre.

Dans le mot *assignat*, indépendamment de l'aspect matériel qu'il offre à la vue dans les faux, et la mauvaise conformation des deux S, l'I est beaucoup plus rapproché du G, que dans les bons.

La panse du second a de ce mot est trop rapprochée de la tête, et finit par un délié très-lourd.

Les trois *n* employées dans les mots *cent vingt-cinq*, sont étranglées et beaucoup plus étroites que dans les bons.

Le caractère employé à la formation de la troisième ligne est plus court dans les faux que dans les bons, ce qui le fait paroître écrasé ; et tous les *e* des mots qui composent cette ligne, notamment ceux du mot créé, semblent former un *o* par le rapprochement du délié qui les termine.

Dans la quatrième ligne, l'l du mot *les*, est plus courte et plus épaisse dans les faux que dans les bons, et elle est très-remarquable, en ce qu'au lieu de finir par un délié en crochet,

elle est terminée par une barre horizontale.

Dans le timbre sec, l'encadrement de petites perles qui l'entoure, très-régulier et visibles dans les bons assignats, se distingue à peine dans les faux; l'équerre représentée sur le piédestal de la table qui soutien les droits de l'homme, est beaucoup plus petite dans les faux assignats que dans les bons.

Le faisceau d'armes n'a que deux liens dans les faux assignats, tandis que dans les bons il en a trois.

Le pied de la Déesse de la liberté, bien marqué dans les bons assignats, ne peut se distinguer dans les faux.

La flamme du flambeau qu'entourent deux serpens, se ditingue aisément dans les bons assignats; dans les faux on n'apperçoit qu'un peu de fumée.

Enfin, les lettres *Gatt*, abrégé du mot Gatteaux, gravé au bas du timbre des bons assignats, n'existent point dans les faux; en général le timbre sec des faux assignats est si foiblement frappé, qu'on y distingue à peine les brisures qui forment un relief très-élevé dans les bons.

Vous devez être intimément convaincus, Citoyens, par la description que je viens de faire des défauts qui caractérisent ces deux contrefaçons, qu'ils sont exactement de la même espèce que ceux que je vous ai fait remarquer dans les précédentes. Mauvaise qualité dans le papier; différence d'encre sensible; caractères mal formés et incorrects; enfin, nulle ressemblance dans les timbres secs, qui souvent ne sont pas visibles dans ces faux assignats.

Que pour reconnoître ces défauts, vous n'avez besoin que des instrution que j'ai déjà publiées.

Cette certitude doit donc vous tranquilliser sur les efforts aussi vains que criminels des auteurs de ces infâmes productions

Déjà plusieurs d'entr'eux, surpris à Liége et dans la Belgique, ont subi le châtiment que méritoient leurs forfaits; leurs ateliers ont été détruits, et leurs dépôts enlevés sur des proclamations ordonnées par les Représentans du Peuple en mission dans ces contrées : il a été fait une vérification générale de tous les assignats que les habitans pouvoient avoir en leur possession : cette mesure salutaire a fait retirer de la circulation presque tous les faux papiers qui y avoient été répandus : d'autres mesures sont prises pour en faire disparoître jusqu'aux moindres vestiges. Nous pouvons donc espérer que la vigilance et la sollicitude de la Convention Nationale, pour consolider la fortune publique, sera couronnée du même succès que les soins qu'elle s'est donnés pour expulser les ennemis de la liberté du territoire français.

Signé, BOCHART,

Remplaçant par interim *le Vérificateur général des assignats.*

De l'Imprimerie de MERCIER, rue de Brebis.